

Editorial

Ces dernières années les travaux de recherche en psychothérapie s'intéressant à la pratique clinique ont occupé une place croissante dans le débat public. Concernant l'Autriche, la loi sur la psychothérapie (1.1.91) a sans doute contribué à cette évolution. Depuis, formation en psychothérapie et université constituent deux entités séparées, non seulement dans les faits mais aussi d'un point de vue légal. Simultanément on demanda aux associations de formation de présenter un rapport annuel de leurs propres activités scientifiques au ministère de la santé ; cette tâche vint s'ajouter à l'obligation dans laquelle elles se trouvent d'offrir une formation scientifiquement fondée. Ceci a fourni une certaine actualité à la question de savoir s'il faut que les formateurs entreprennent une démarche scientifique et quelle devrait être l'étendue de cette extension de leur fonction ; on se demanda aussi comment les résultats de cette démarche pourraient être documentés.

La discussion concernant le degré auquel les psychothérapeutes devraient aussi pratiquer la recherche s'est déjà posée il y a une trentaine d'années. Dans la première édition (1971) du *Handbook of Psychotherapy* Kiesler soutient qu'en psychothérapie, il faudrait effectuer une distinction entre 'artisanat' (artisanshipe) et science. Orlinsky (1999) mentionne lui aussi les différences entre les théories scientifiques et celles qui se rapportent au traitement (niveau clinique et psychothérapeutique). Selon lui, les théories du traitement visent à l'acquisition de connaissances qui pourront être mises à disposition des thérapeutes et leur être utiles dans leur travail avec des patients. Elles incluent des concepts devant servir à classer les troubles et comportements des patients, ainsi que la problématique située en arrière-plan. Par contre, une théorie scientifique a pour objectif de servir de fondement à des études cliniques. « Les théories scientifiques comportent une élaboration systématique de variables et d'indications quant à leur emploi opérationnel, ce qui permet aux chercheurs de percevoir des phénomènes complexes de manière simplifiée et d'en observer systématiquement les caractéristiques » (Orlinsky, 1999, p. 32 / notre traduction). Les psychothérapeutes s'intéressent, eux, surtout aux caractéristiques concrètes de certains individus ou groupes sociaux. Ils sont fascinés par les différences individuelles qu'ils enregistrent. Cette manière de concevoir la question n'est pas la même que celle de ceux qui font de la recherche expérimentale : pour eux, les différences individuelles sont plutôt fâcheuses puisqu'elles tendent à faire perdre de leur validité aux résultats acquis sur la base

d'une hypothèse, au lieu de les confirmer. A ce niveau, les objectifs de la recherche visant à l'acquisition d'énoncés généralisables ne sont pas compatibles avec le besoin qu'ont les praticiens de traiter chaque patient de manière individuelle et indépendante. On comprend alors mieux l'énorme résistance manifestée par les cliniciens lorsqu'il s'agit de fonder leurs procédures diagnostiques et thérapeutiques sur des indications fournies par des manuels et de standardiser leur démarche. Cet aspect est aussi étroitement lié au fait qu'il est très difficile de rendre le travail et la pensée psychothérapeutique transparents pour des « non-initiés », ce qui tend à rendre ces derniers sceptiques à notre égard.

Pratiquée hors du champ de la méthode clinique, la recherche en psychothérapie constitue une activité à mener de manière extrêmement professionnelle ; comme c'est le cas pour toute recherche en sciences sociales, elle devrait être conduite par une personne indépendante. Mais du fait qu'aujourd'hui les recherches constituent des systèmes très complexes on préfère en général travailler en équipe.

En règle générale, les protocoles différenciés qui sont actuellement appliqués – qu'il s'agisse de recherche quantitative ou qualitative – sont trop exigeants pour être gérés par un praticien. La recherche est donc le plus souvent menée par des personnes ayant une formation universitaire et une formation en psychothérapie. Elles sont en général membres d'équipes de recherche qui entretiennent des échanges à intervalles réguliers. S'il est exact qu'en Autriche la formation en psychothérapie inclut l'acquisition au niveau propédeutique d'un minimum de connaissances concernant la manière de pratiquer la recherche, elle n'en est pas pour autant une formation à la recherche en psychothérapie. Selon les résultats d'une enquête s'étant intéressée au propédeutique de psychothérapie (Jandl-Jager et al., 1998), l'aspect apprentissage de méthodes de recherche est l'un des thèmes que le 80% des étudiants souhaiteraient voir « totalement éliminé » des examens propédeutiques (Jandl-Jager et al., 1998, p. 86). Parmi les psychothérapeutes universitaires travaillant au sein de l'AKH, tous utilisent leur formation psychothérapeutique pour la recherche, même s'ils n'ont pas d'activité psychothérapeutique dans ce même contexte (Ringler par ex., 1998).

Les praticiens critiquent souvent le fait que la recherche et ses résultats se situent trop loin des cas concrets et donc qu'elle ne peut ni les intéresser, ni les inciter à appliquer ses résultats. Notre expérience montre qu'il n'est pas rare que la recherche soit perçue comme un scénario dans lequel les praticiens mettent

leur travail à disposition et les chercheurs l'utilisent pour faire carrière. Pourtant, ces dernières années on est devenu plus conscient du fait que la psychothérapie va avoir à démontrer son utilité dans un cadre clinique. Ce furent au moins en partie les écrits polémiques de Grawe (Grawe et al., 1994) qui firent comprendre à tous les professionnels que le manque de travaux concernant les résultats de leur travail est un problème qu'il est urgent de résoudre. Le manque de travaux de recherche ne met pas seulement en cause les institutions universitaires, il concerne aussi à un important degré ceux qui travaillent sur le terrain. De plus, en Autriche la grande majorité des praticiens font partie de courants de thérapie qui ne sont pas ou peu enseignés à l'université – et lorsqu'ils le sont, il s'agit d'un développement récent. De ce point de vue on comprend qu'on commence à exiger une meilleure prise en compte des intérêts des praticiens par rapport à la recherche. Ils veulent qu'on leur accorde un plus grand droit d'intervenir lorsque les thèmes et les instruments de recherche sont sélectionnés. Les chercheurs réagissent à ces demandes en s'inquiétant qu'elles n'aboutissent à ce que leurs propres intérêts soient moins bien pris en compte.

On ne peut nier que le thème de la recherche pour et dans la pratique n'a rien perdu de son actualité. Compte tenu de la situation économique, les psychothérapeutes se voient contraints non seulement de démontrer l'efficacité de leurs traitements, mais aussi d'expliquer de manière intelligible au non-spécialiste et bien fondée en quoi consistent leurs activités. De plus, des évolutions ont eu lieu ces dernières années du côté des clients. Ces derniers sont devenus de plus en plus des partenaires de même niveau, qui expriment bien haut leur besoin d'information et d'évaluation des procédures thérapeutiques recommandées. Il arrive souvent que les psychothérapeutes soient mal à même de les satisfaire parce qu'ils ne disposent pas d'un savoir suffisamment étendu : le manque de données scientifiques et une formation qui s'est limitée à une seule méthode ne peuvent leur fournir une vue d'ensemble. Par ailleurs, le problème de la recherche dans, avec et pour la pratique existe aussi dans d'autres disciplines. En médecine par exemple, on trouve également un problème de transfert des résultats des études entreprises dans un cadre universitaire vers la pratique du clinicien qui effectue le travail de base. Par contre, une plus forte répartition du travail s'est établie dans cette discipline. De plus, le système médical

est structuré de manière telle qu'il est plus aisé de générer les nombres de cas requis dans des délais adéquats. Il reste qu'en médecine, les praticiens participent de plus en plus fréquemment au travail de recherche – même si cette participation se réduit la plupart du temps à la prescription de médicaments selon un schéma clairement défini. Si nous demandons que la recherche en psychothérapie soit mieux intégrée à la pratique, nous devons nous poser toute une série de questions : Pourquoi les institutions universitaires ne sont-elles pas à même de remplir le – ce – mandat qui leur a été confié ? Les universités tentent-elles de céder ou de déléguer une partie de leur travail à d'autres ? Cette tendance relève-t-elle d'un nouveau concept néolibéral, qui ferait que les universités considèrent que ceux qui profitent de leur recherche doivent y apporter leur contribution en y collaborant dans la mesure de leurs moyens ?

La séparation université – pratique en indépendant est peut-être encore un peu plus marquée en psychothérapie qu'elle ne l'est dans le cadre d'autres disciplines thérapeutiques ; en effet, notre discipline s'est développée hors des universités et s'est acquise une place dans la société bien avant qu'elle n'ait été reconnue par celles-ci. C'est ce qui contribue à plus d'ambivalence au moment de coopérer avec cette institution et les quelques collègues qui y sont employés/rattachés. Et finalement, l'université n'apporte pratiquement aucune contribution à la formation des psychothérapeutes, du moins dans le cadre d'un curriculum.

Nous avons tenté de rassembler des articles soulignant l'importance d'une définition critique par le psychothérapeute de sa propre activité thérapeutique, ainsi que de la diffusion des résultats de la recherche. Il s'agit aussi de souligner que les démarches de coopération (chercheurs/praticiens) décrites représentent un travail de pionnier. Concernant le thème de la recherche en psychothérapie dans et pour la pratique, nous espérons que le présent numéro sera considéré comme un rapport sur les tentatives qui ont été menées. Nous avons plus particulièrement souhaité donner la parole à ceux qui, ces dernières années, ont été si motivés à entreprendre des démarches qu'ils ont réussi à obtenir la collaboration de collègues. Les rapports montrent bien qu'il vaut la peine de coopérer, que ce soit sous une forme active ou sous une forme passive.

Elisabeth Jandl-Jager et Marianne Ringler